



LCL

La banque à qui parler ?

www.fo-lcl.fr

N° 856 - jeudi 17 juin 2010

Compte-rendu CCE du 10 juin 2010

IPC : la direction botte en touche

Il y a quelques mois, **FO LCL** avait attiré votre attention sur le fait que, dans certains cas, la totalisation des points IPC de l'ensemble des agences rattachées était supérieure à celle de leur DGA et/ou de leur DR.

Après plusieurs relances, la Direction nous a enfin transmis sa réponse : « *L'explication vient des minima d'objectif en points* ». Cela veut dire quoi ??

RPC : modification des règles ?

FO LCL a interrogé la direction sur une éventuelle modification de la formule de calcul de la RPC qui accorderait un poids plus important à **l'évolution du PNB**. La DRH a répondu ne pas être au courant à ce stade... l'avenir nous le dira !

FO LCL souhaite cette orientation qui privilégierait le qualitatif, la recherche de la satisfaction et de la fidélisation de notre clientèle. Actuellement tout est fondé sur le quantitatif et ses effets pervers : fixation arbitraire des objectifs, modification du barème des points IPC (selon l'humeur de la direction), challenges et classements permanents, dépassement de la « ligne jaune », ...

1er juillet : certification AMF

A compter du 1er juillet 2010, l'**Autorité des Marchés Financiers** impose à tout conseiller ou vendeur d'instruments financiers, de réussir une certification.

Les salariés **occupant un poste « cible » au 1er juillet 2010** en sont exonérés.

Pour les autres, ils devront passer un examen au CNF de LCL (précédé de formation et tests) autant de fois que nécessaire dans les six mois qui suivent l'embauche ou la prise d'un poste concerné.

En cas d'échec : Interdiction de vendre des produits financiers...

Attention, **exemptés ou certifiés**, si vous changez d'employeur, il faudra vous soumettre à une nouvelle certification puisque LCL a choisi une procédure interne reconnue uniquement au sein du Groupe. Ce qui pourrait dissuader les départs vers la concurrence.



Emma CHINASSOU

Votre nouvelle conseillère financière LCL

Evolution de l'emploi en 2009

1.001 emplois ont été supprimés. Voici les principales variations :

- **1.176 préretraités** et heureux de l'être...
- **236 démissions** (contre 450 en 2008 et 545 en 2007). Salariés plus heureux ou effet crise ?
- **947 embauches** dont 91% en BAP. Les fonctions supports et la DSBa, pourtant déjà durement touchées, sont encore délaissées. La tendance se confirmera en 2010 et 2011.

2010 marque la fin du plan Crescendo 2 et des pré-retraites 2008/2010. En fin d'année, après la perte supplémentaire de 1.035 emplois, le nombre d'« Equivalent Temps Pleins » de LCL passera sous la barre symbolique des 20.000 pour s'établir à 19.670.

La direction ne prévoit pas de « Crescendo 3 » et table sur une stabilité des effectifs en 2011. Enfin ?

FO LCL a rappelé son opposition aux réductions d'effectifs alors que la santé financière de LCL est excellente. Par contre, que dire de la santé de nombreux salariés ? Les mesures présentées lors de Crescendo 2 afin de pallier ces suppressions de postes (automatisation agences, process informatiques, ...) sont loin d'être à la hauteur. Un plan d'adaptation (agences jumelles, fermeture de caisses, ...) a même dû être mis en place... Pour en venir au tout Internet ?

Communication Crédit Mutuel

En réponse à la question de **FO LCL** sur la mise à disposition du réseau d'un argumentaire en réponse à la campagne du Crédit Mutuel sur le « **non commissionnement** » et la « **décentralisation des prises de décisions** », la Direction a répondu que rien n'était prévu pour l'instant.

Que devront répondre les conseiller(e)s de LCL aux questions des clients sur cette campagne ? Autrement dit : « qu'ils se débrouillent ! ». **Ca, c'est de la communication maîtrisée !**

FO LCL : Pour une juste réforme des retraites